

TEVA

Transition École - Vie active

Juin 2025

La première année de vie
active des jeunes
issus de la formation
professionnelle initiale

Préambule

Depuis 2012, sous l'impulsion du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et des chambres professionnelles, l'Observatoire de la formation déploie le dispositif longitudinal TEVA, qui s'intéresse à la transition de l'école à la vie active des jeunes sortants de la formation professionnelle initiale.

Les résultats produits par cette étude doivent permettre aux acteurs publics et partenaires sociaux de mieux définir les formations de demain et les politiques de soutien à l'emploi des jeunes (E. Quenson, Céreq Enquêtes n°1, octobre 2017, 76 p.)

En s'appuyant sur les bases de données administratives du MENJE et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), un calendrier qui décrit jour par jour la situation des jeunes durant la première année qui suit la sortie du lycée, permet d'analyser leur début de carrière.

Cette nouvelle édition de l'étude TEVA s'intéresse à l'intégration sur le marché du travail jusqu'en 2022 de la génération 2021 de jeunes ayant terminé un cursus complet lors de l'année scolaire 2020/2021. Les disparités ou similitudes qui existent dans le parcours des jeunes sont mises en lumière selon qu'ils ont obtenu ou non leur diplôme avant d'entrer dans la vie active, selon le sexe quand ils sortent diplômés et selon le certificat ou le diplôme obtenu. Ainsi, la réussite scolaire influence positivement l'intégration sur le marché du travail. Les diplômés passent en particulier plus de temps en emploi que les non-diplômés. L'emploi à temps partiel marque davantage le parcours des femmes diplômées que celui des hommes diplômés. Un an après la sortie du lycée, les détenteurs d'un Diplôme d'Aptitude Professionnelle ont plus de chances d'être en emploi aussi bien que d'être sous contrat à durée indéterminée quand ils sont en emploi que les détenteurs d'un certificat de capacité professionnelle ou que les techniciens diplômés. Ces quelques résultats témoignent de l'impact de la réussite scolaire, du sexe, ainsi que des certificats et diplômes obtenus tant sur l'accès et le maintien dans l'emploi que sur la qualité des emplois occupés. Ils se doivent d'être modérés en fonction d'une part, du métier ou de la profession que les jeunes se sont préparés à exercer durant leur formation et, d'autre part, du contexte post pandémie de Covid-19.

Le baromètre interactif TEVA rend compte pour dix générations de l'accès à l'emploi par métier et par profession.

barometre.teva.lu

TABLE DES MATIÈRES

01

En résumé

05

En résumé

Génération TEVA

09

De qui parle-t-on ?

10

De quoi parle-t-on ?

04

Focus sur le premier emploi selon
le diplôme obtenu

30

Avant le premier
emploi

31

Temps d'accès au
premier emploi

32

Nature du premier
emploi

34

Après le premier
emploi

02

La réussite scolaire,
facteur d'insertion

12	16
Parcours d'insertion	Type d'emploi
13	18
Premier emploi	Temps de travail
14	19
L'emploi durant la première année	Rémunération
15	
L'emploi un an après	

05

L'insertion professionnelle selon
le diplôme obtenu

36	38
Parcours d'insertion	L'emploi durant la première année
37	39
Premier emploi	L'emploi un an après

03

Hommes et femmes diplômés,
égalité des chances ?

21	25
Parcours d'insertion	Type d'emploi
22	27
Premier emploi	Temps de travail
23	28
L'emploi durant la première année	Rémunération
24	
L'emploi un an après	

06

La qualité de l'emploi
le diplôme obtenu

41	44
Type d'emploi	Rémunération
43	
Temps de travail	

EN

RÉSUMÉ

L'étude Transition École - Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de carrière des élèves, à partir de leur sortie du lycée.

La présente publication se concentre sur l'accès à l'emploi des jeunes ayant terminé un cursus complet organisé dans le cadre de la formation professionnelle initiale, l'année scolaire 2020/2021.

La publication comporte six parties.

01

La première partie concerne la description de la population d'analyse.

Au total, 1 022 jeunes de moins de 25 ans passent pour la première fois du lycée à la vie active, l'année scolaire 2020/2021, dont 94 % sont diplômés. Parmi ces jeunes, 60 % ont obtenu un Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP), 33 % un Diplôme de Technicien (DT) et 7 % un Certificat de Capacité Professionnelle (CCP). La part des hommes parmi les diplômés à l'étude s'élève à 62 %.

02

La deuxième partie porte sur l'analyse d'impact de la réussite scolaire.

Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, le marché du travail est favorable aux diplômés.

62 % des diplômés sont en emploi dès leur sortie du lycée, contre 41 % des non-diplômés. Six mois après la sortie du lycée, 17 % des diplômés n'ont toujours pas trouvé d'emploi, contre 25 % des non-diplômés. Un an après la sortie du lycée, 80 % des diplômés sont en emploi, contre 68 % des non-diplômés.

Quand ils sont en emploi, les diplômés sont plus souvent sous contrat à durée indéterminée (CDI), moins souvent à temps partiel et sont mieux rémunérés que les non-diplômés.

03

La troisième partie propose une comparaison de l'insertion professionnelle et de la qualité des emplois occupés par les diplômés selon le sexe.

Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, les hommes diplômés connaissent une insertion professionnelle à la marge plus favorable que celle des femmes diplômées : Les hommes et les femmes diplômés passent, en moyenne, respectivement 8,9 mois et 8,8 mois des 12 premiers mois de vie active en emploi.

Des différences apparaissent quant à la qualité des emplois occupés.

Un an après la sortie du lycée, les femmes diplômées en emploi sont 71 % sous CDI et 28 % à temps partiel, contre, respectivement 82 % et 9 % des hommes diplômés en emploi. Elles sont en revanche 23 % à percevoir plus de 1,5 fois le salaire social minimum horaire (ssmh) pour travailleurs non qualifiés, contre 19 % des hommes diplômés en emploi.

Les trois parties suivantes se focalisent sur l'accès à l'emploi selon le certificat ou le diplôme obtenu.

04

La quatrième partie porte sur le premier emploi.

Les détenteurs d'un DAP ou d'un CCP accèdent plus rapidement à l'emploi que les détenteurs d'un DT : le premier emploi intervient directement après la sortie du lycée pour 72 % des détenteurs d'un DAP, pour 61 % des détenteurs d'un CCP et pour moins de la moitié (46 %) des détenteurs d'un DT. Il est plus courant pour les détenteurs d'un DAP de débiter leur vie active par la signature d'un CDI que pour les détenteurs d'un CCP ou d'un DT : les emplois sous CDI représentent 69 % des premiers emplois occupés par les jeunes ayant obtenu un DAP, contre 63 % des premiers emplois occupés par les jeunes ayant obtenu un CCP et 48 % de ceux occupés par les jeunes ayant obtenu un DT. L'emploi à temps plein marque davantage le début de carrière des détenteurs d'un CCP que celui des détenteurs d'un DAP ou d'un DT : 84 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un CCP sont à temps plein, contre 77 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un DAP et 60 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DT.

À la première embauche qui suit la sortie du lycée, la rémunération est comprise, en règle générale, entre plus de 1,02 et 1,5 fois le smmh pour travailleurs non qualifiés, quel que soit le diplôme obtenu. Les détenteurs d'un DAP sont les moins nombreux à percevoir moins de 1,02 fois le smmh pour travailleurs non qualifiés, 7 %, contre 18 % parmi les détenteurs d'un DT et 30 % parmi les détenteurs d'un CCP. Les détenteurs d'un DT sont les plus nombreux à percevoir plus de 1,5 fois le smmh pour travailleurs non qualifiés, 12 %, contre 10 % des détenteurs d'un DAP et aucun détenteur d'un CCP.

À l'issue de leur premier emploi, 13 % des détenteurs d'un DAP changent d'employeur, contre, à proximité, 15 % des détenteurs d'un CCP ou d'un DT.

05

La cinquième partie se concentre sur l'insertion professionnelle.

Les détenteurs d'un DAP ou d'un CCP disposent de facilités d'accès à l'emploi. Pour les détenteurs d'un DT, les difficultés d'insertion se concentrent directement après la sortie du lycée. Ensuite, il y a un effet de rattrapage vis-à-vis des autres diplômes qui reste cependant insuffisant au regard de la fenêtre d'observation, c'est-à-dire une année après la sortie du lycée.

Six mois après la sortie du lycée, 12 % des détenteurs d'un DAP et 17 % parmi les détenteurs d'un CCP n'ont pas encore trouvé leur premier emploi. Ils sont 27 % parmi les jeunes ayant obtenu un DT. 58 % des détenteurs d'un DAP et 46 % des détenteurs d'un CCP sont en emploi tout au long de la première année qui suit la sortie du lycée, contre un tiers (33 %) des détenteurs d'un DT. Un an après la sortie du lycée, 85 % des détenteurs d'un DAP et 78 % des détenteurs d'un CCP sont en emploi. En ce qui concerne les détenteurs d'un DT, l'emploi progresse tout au long de l'année, d'abord brusquement au cours du premier semestre, puis plus lentement au cours du second semestre. Un an après la sortie du lycée, 72 % des détenteurs d'un DT sont en emploi, soit 26 points de pourcentage de plus que directement après la sortie du lycée.

06

Enfin, **la sixième partie** est centrée sur la qualité de l'emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée.

L'emploi sous CDI est favorable aux détenteurs d'un DAP. L'emploi à temps plein profite aux détenteurs d'un CCP. Sur le plan de la rémunération, ce sont les détenteurs d'un DT qui sont avantagés.

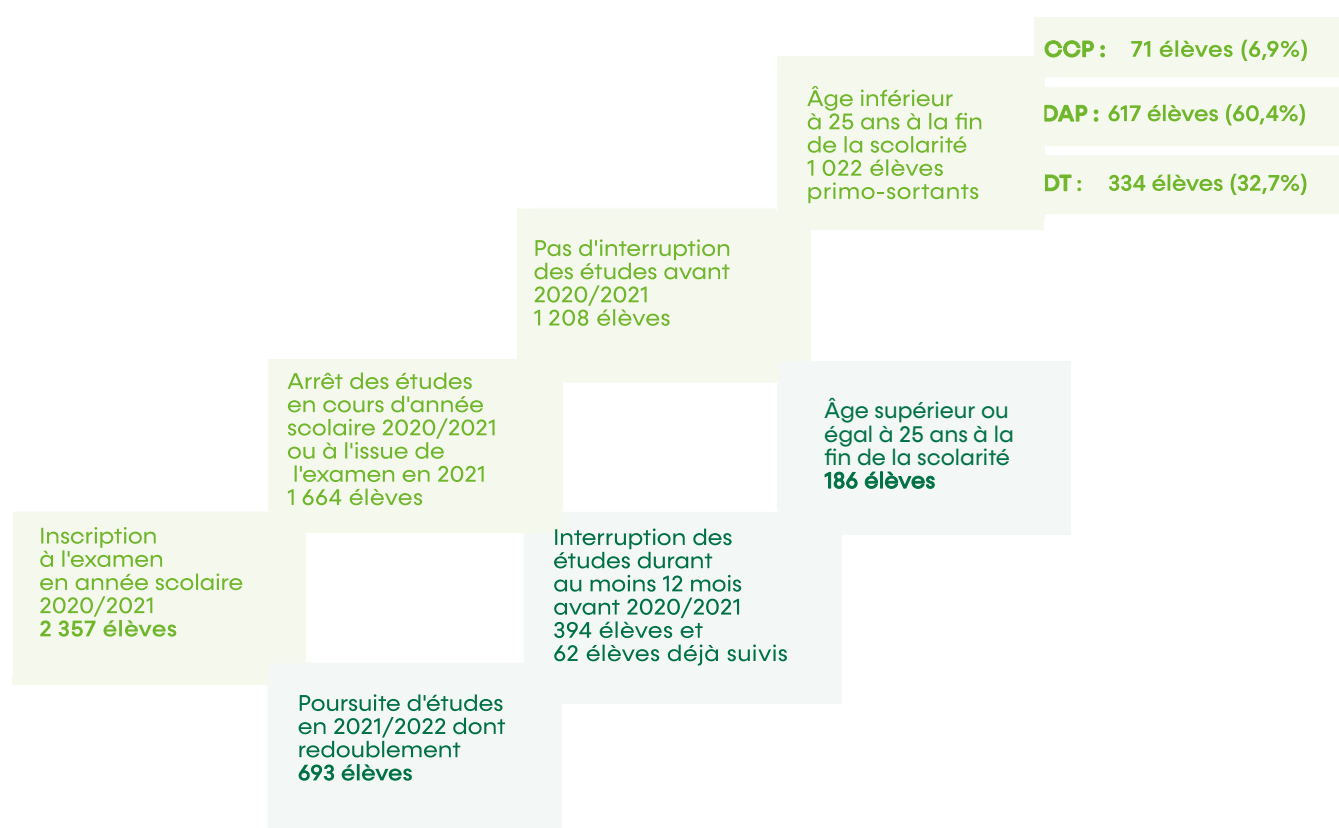
Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, les détenteurs d'un DAP passent, en moyenne, 7,5 mois dans des emplois sous CDI, contre 6,4 mois pour les détenteurs d'un CCP et 4,8 mois pour les détenteurs d'un DT. Un an après la sortie du lycée, l'emploi sous CDI compte pour 82 % des emplois occupés par les détenteurs d'un DAP, contre 79 % des emplois occupés par les détenteurs d'un CCP et 68 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DT.

Quand ils sont en emploi un an après la sortie du lycée, les détenteurs d'un CCP sont 89 % à temps plein, contre 83 % des détenteurs d'un DAP et 80 % des détenteurs d'un DT.

En matière de rémunération, les jeunes ayant obtenu un DT sont avantagés : un an après la sortie du lycée, ils sont 26 % à occuper des emplois rémunérés plus de 1,5 fois le smmh pour travailleurs non qualifiés, contre 18 % des détenteurs d'un DAP et 3 % des détenteurs d'un CCP.

GÉNÉ - RATION TEVA

De qui parle-t-on ?



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

L'étude TEVA 2022 vise à explorer la première année de la carrière professionnelle des élèves à partir de leur sortie du lycée, en 2020/2021.

L'ensemble des certificats et diplômes accessibles dans le cadre de la formation professionnelle sont étudiés :

- le **CCP**, Certificat de Capacité Professionnelle,
- le **DAP**, Diplôme d'Aptitude Professionnelle,
- le **DT**, Diplôme de Technicien.

Au total, **1 022 des 2 357 élèves** enregistrés en dernière année d'études pour l'obtention d'un CCP, d'un DAP ou d'un DT font l'objet de l'étude.

Ce **sont les primo-sortants** : ils sortent pour la première fois du lycée en cours d'année scolaire 2020/2021 ou à l'issue de l'examen en 2021. Ils sont âgés de moins de 25 ans lors de cette première sortie du lycée.

94 % des primo-sortants sont diplômés, c'est-à-dire détenteurs d'un CCP, d'un DAP ou d'un DT à l'issue de l'examen en 2021 ou à la suite de la validation de modules de rattrapage avant le 31/03/2022. 6 % des primo-sortants sont non-diplômés. Parmi les primo-sortants diplômés, 62 % sont des hommes et 38 % des femmes.

De quoi parle-t-on ?

Le parcours de chaque élève à l'étude se caractérise par la succession de périodes d'emploi sous CDI, d'emploi sous CDD, d'emploi aidé, de chômage, d'inactivité, de reprise d'études et de situation « Autre » au cours de l'année qui suit la sortie du lycée.

Sont en situation d'emploi, les jeunes en :

- contrat à durée indéterminée (CDI), y compris les indépendants et les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- contrat à durée déterminée (CDD), y compris ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et en emploi saisonnier,
- emploi aidé, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées : CAE Contrat appui-emploi ; CIE Contrat d'initiation d'emploi ; OTI Occupation temporaire indemnisée ; Stage de professionnalisation.

Sont en situation de reprise d'études, par leur réapparition dans le fichier du MENJE, par la perception d'allocations familiales lorsque le jeune poursuit ses études ou par un apprentissage pour adultes, mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Elle offre aux personnes enregistrées à l'Adem une opportunité de terminer, de compléter ou d'acquérir une formation professionnelle par le système de l'apprentissage en alternance et aboutit, selon le métier ou la profession, à un CCP, à un DAP ou à un DT.

Sont dans une situation « Autre », les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE.

Sont en situation de chômage (indemnisé), les jeunes bénéficiant :

- de l'assurance chômage,
- du revenu minimum garanti,
- d'une mesure de formation (mesures de formation ADEM et service volontaire).

Sont en situation d'inactivité, les jeunes qui ne sont ni en emploi ni enregistrés à l'ADEM comme indemnisés, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, de coassurance. La structure actuelle des fichiers de données ne permettant pas d'isoler les jeunes en situation de chômage (non indemnisé), ils sont considérés en situation d'inactivité.

LA RÉUSSITE SCOLAIRE FACTEUR D'INSERTION

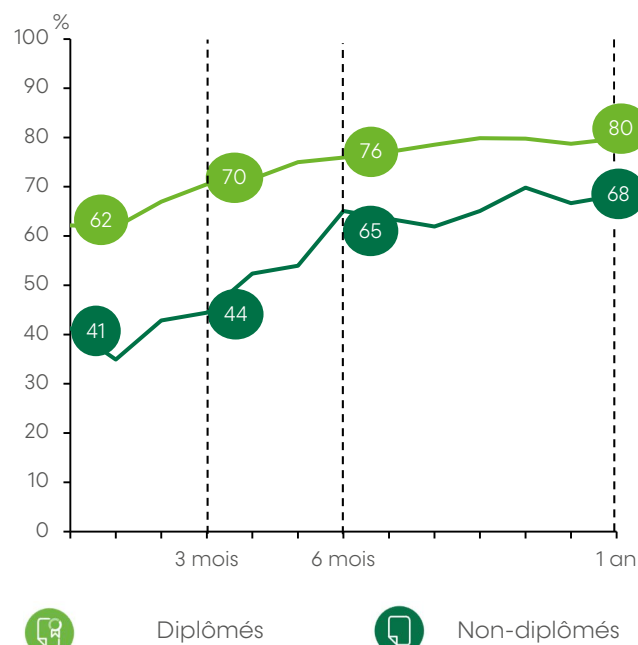
Le diplôme : atout pour l'insertion professionnelle

Parcours d'insertion

62 % des diplômés sont en emploi dès leur sortie du lycée, contre 41 % des non-diplômés (**Graphique 1**).

Durant l'année qui suit la sortie du lycée, la part des diplômés en emploi est toujours supérieure à celle des non-diplômés.

Graphique 1
Évolution de la part des jeunes en emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon la réussite scolaire (en %)



Autant de diplômés que de non-diplômés sont au chômage et en situation d'inactivité directement après leur sortie du lycée, soit 32 % d'entre eux (**Graphique 2**).

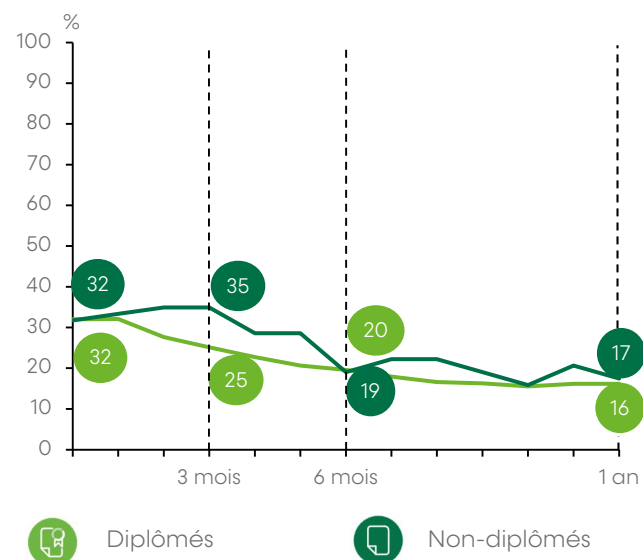
Le parcours des diplômés sur la première année est moins marqué par le chômage et l'inactivité que celui des non-diplômés.

La part des diplômés au chômage et en situation d'inactivité diminue progressivement après le deuxième mois suivant leur sortie du lycée.

La part des non-diplômés au chômage et en situation d'inactivité augmente jusqu'à atteindre 35 % trois mois après la sortie du lycée, avant de diminuer.

Six mois après la sortie du lycée, la part des non-diplômés rejoint celle des diplômés au chômage et en situation d'inactivité.

Graphique 2
Évolution de la part des jeunes au chômage et en situation d'inactivité au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon la réussite scolaire (en %)



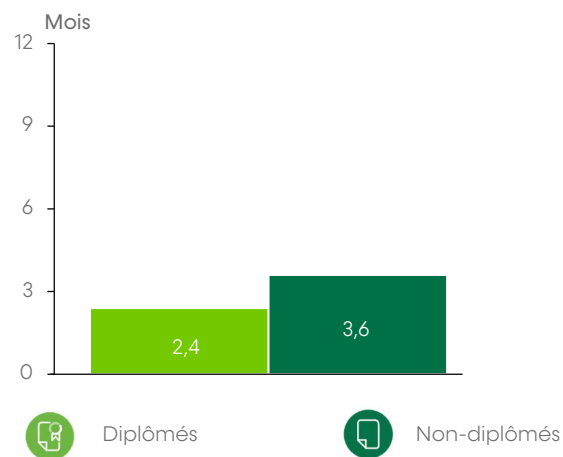
Le premier emploi

90 % des diplômés trouvent un premier emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée. Ils mettent, en moyenne, 2,4 mois pour le trouver (**Graphique 3**). 47 % des premiers emplois occupés par les diplômés se prolongent au-delà de la fenêtre d'observation, qui compte 365 jours à partir de la sortie du lycée (**Graphique 4**). Les 53 % restants s'achèvent au cours de l'année qui suit la sortie du lycée. Ces premiers emplois durent, en moyenne, 4,1 mois.

81 % des non-diplômés trouvent un premier emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée. Il leur faut, en moyenne, 3,6 mois pour le trouver (**Graphique 3**). 33 % des premiers emplois occupés par les non-diplômés se prolongent au-delà de la fenêtre d'observation, contre 67 % des premiers emplois qui se terminent au cours de l'année qui suit la sortie du lycée. Ces derniers durent, en moyenne, 2,9 mois (**Graphique 4**).

Graphique 3

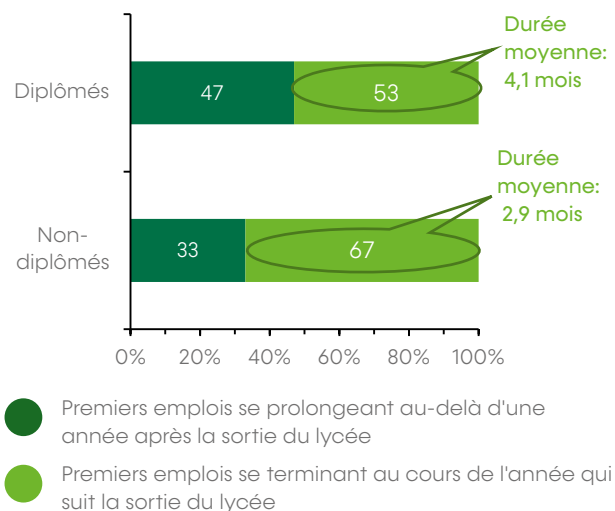
Temps d'accès moyen au premier emploi selon la réussite scolaire (en mois)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Graphique 4

Durée moyenne des premiers emplois se terminant au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, selon la réussite scolaire (en mois)



- Premiers emplois se prolongeant au-delà d'une année après la sortie du lycée
- Premiers emplois se terminant au cours de l'année qui suit la sortie du lycée



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Après six mois, 25 % des non-diplômés sont encore à la recherche de leur premier emploi, contre 17 % des diplômés (**Tableau 1**).

Tableau 1

Répartition des jeunes six mois après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et l'accès à l'emploi (en %)

Réussite scolaire	Accès à l'emploi en 6 mois et moins		Total
	Oui	Non	
Diplômés	82,9	17,1	100
Non-diplômés	74,6	25,4	100



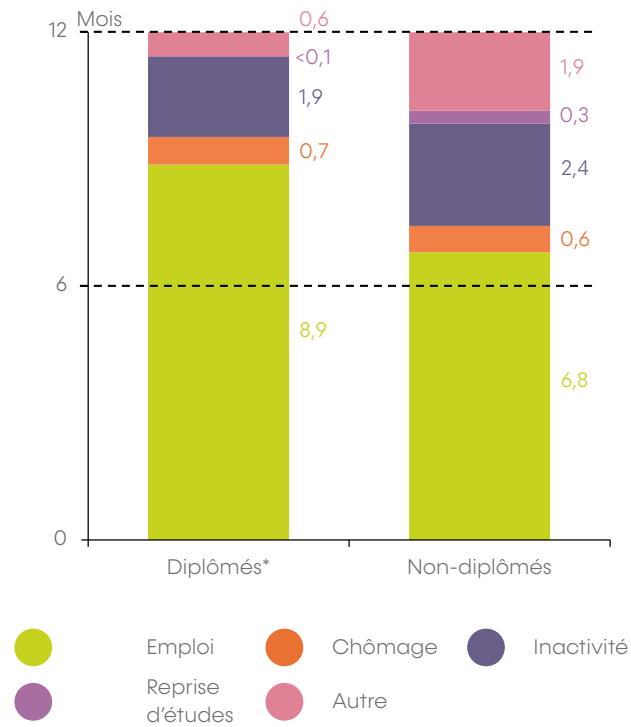
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

L'emploi durant la première année

Les diplômés passent, en moyenne, 8,9 des 12 premiers mois de vie active en emploi, contre 6,8 mois pour les non-diplômés (**Graphique 5**).

Les diplômés cumulent, en moyenne, 2,6 mois de chômage et d'inactivité, contre 3,0 mois pour les non-diplômés.

Graphique 5
Distribution du temps selon la réussite scolaire et la situation vécue (en mois)



* La somme est différente de 12 mois en raison du jeu des arrondis.

48 % des diplômés connaissent en permanence l'emploi au cours de la première année qui suit la sortie du lycée, contre 22 % des non-diplômés (**Tableau 2**).

19 % des non-diplômés n'occupent aucun emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, contre 10 % des diplômés.

Tableau 2
Part des jeunes ayant cumulé un an en emploi et part des jeunes n'ayant connu aucun emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, selon la réussite scolaire (en %)

	Réussite scolaire	
	Diplômés	Non-diplômés
Temps passé en emploi		
Emploi permanent (1 an en emploi)	48,4	22,2
Aucun emploi	10,0	19,0

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

L'emploi un an après

Un an après la sortie du lycée, 80 % des diplômés sont en emploi, contre 68 % des non-diplômés (**Graphique 6**).

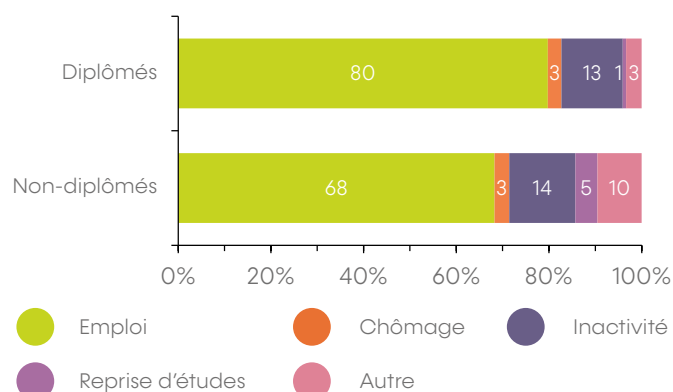
La part des diplômés et celle des non-diplômés au chômage et en situation d'inactivité sont proches, respectivement 16 % et 17 %.

La part des jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE (situation : Autre) concerne 10 % des non-diplômés, contre 3 % des diplômés.

Les reprises d'études sont plus courantes parmi les non-diplômés, 5 %, contre 1 % parmi les diplômés.

Graphique 6

Répartition des jeunes un an après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et la situation vécue (en %)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

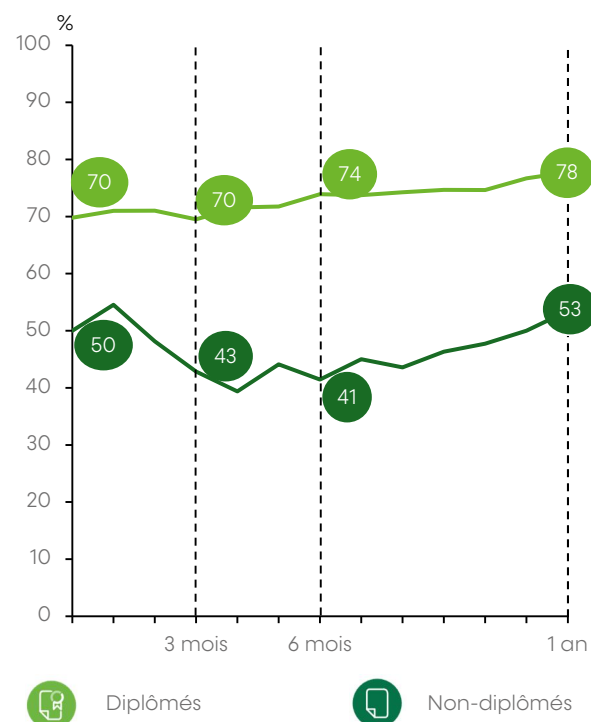
Le diplôme : garantie pour un emploi de qualité

Type d'emploi

Dès la sortie du lycée, 70 % des diplômés en emploi bénéficient d'un emploi sous CDI, contre 50 % des non-diplômés (**Graphique 7**).

Durant l'année qui suit la sortie du lycée, la part des emplois occupés sous CDI par les diplômés est toujours supérieure à celle des non-diplômés.

Graphique 7
Évolution de la part de l'emploi sous CDI au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon la réussite scolaire (en %)

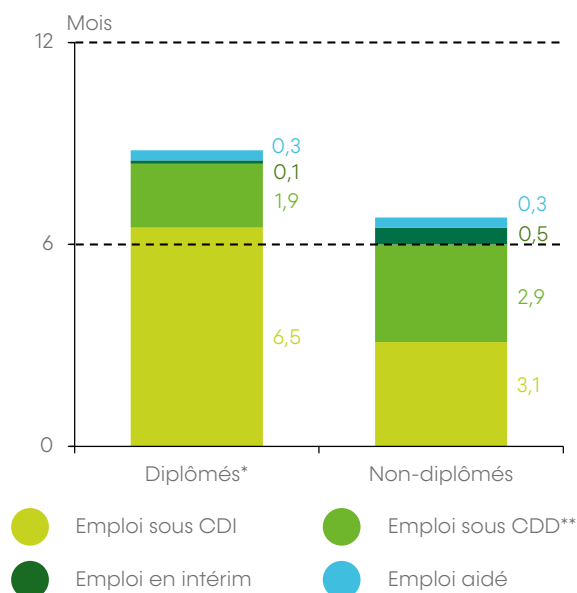


Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Tandis que la part de l'emploi sous CDI tend à progresser parmi les diplômés tout au long de l'année suivant la sortie du lycée, elle suit une courbe en U parmi les non-diplômés, diminuant jusqu'à atteindre 41 % à 6 mois, pour ensuite se redresser. À la fin de l'année, 53 % des non-diplômés en emploi sont sous CDI, soit 25 points de pourcentage de moins que parmi les diplômés en emploi.

Sur un an, les diplômés cumulent, en moyenne, 6,5 mois d'emploi sous CDI, contre 3,1 mois pour les non-diplômés (**Graphique 8**).

Graphique 8
Distribution du temps selon la réussite scolaire et le type d'emploi occupé (en mois)



* La somme est différente de la somme de temps passé en emploi en raison du jeu des arrondis.

** Hors intérim.

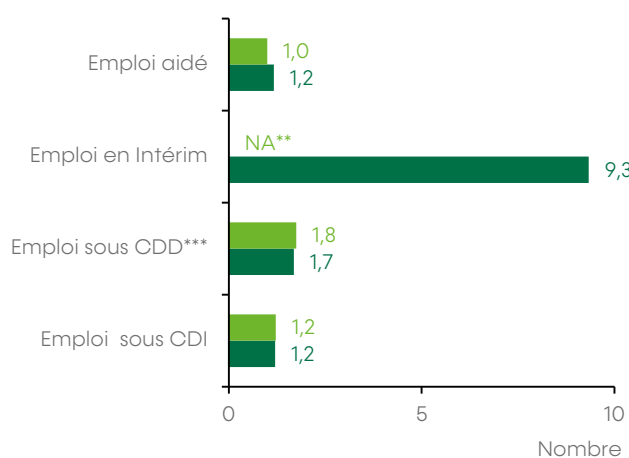


Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Au cours de la première année qui suit la sortie du lycée, les diplômés occupent, en moyenne, autant d'emplois sous CDI que les non-diplômés (**Graphique 9**).

Graphique 9

Nombre moyen d'emplois* occupés au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon la réussite scolaire et le type d'emploi



Diplômés



Non-diplômés

* Nombre d'épisodes d'emploi de type X divisé par le nombre de sortants ayant connu au moins un emploi de type X au cours de l'année qui suit la sortie du lycée.

** n.a. : non applicable (données non fournies en raison de la faible taille de l'effectif (moins de 10 diplômés).

*** Hors intérim.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Un an après la sortie du lycée, 78 % des emplois occupés par les diplômés sont des emplois sous CDI, contre 53 % des emplois occupés par les non-diplômés (**Tableau 3**).

Le poids des emplois sous CDD* avec l'intérim explique cette différence. Ils représentent 17 % des emplois occupés par les diplômés, contre 42 % de ceux occupés par les non-diplômés.

Tableau 3

Répartition des emplois occupés un an après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et le type d'emploi (en %)

Réussite scolaire	Type d'emploi				Total
	CDI	CDD*	Intérim	Emploi aidé	
Diplômés	77,8	15,7	1,2	5,4	100**
Non-diplômés	53,5	34,9	7,0	4,7	100**

* Hors intérim.

** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Temps de travail

72 % des diplômés sont à temps plein en début de contrat, à la première embauche qui suit leur sortie du lycée, contre 57 % des non-diplômés (Tableau 4).

Le temps partiel est 1,6 fois moins présent parmi les diplômés en emploi que parmi les non-diplômés en emploi, 27 % contre 43 %.

Tableau 4
Répartition des premiers emplois* occupés après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et le temps de travail en début de contrat (en %)

Réussite scolaire	Temps de travail			Total
	Premier emploi			
	Temps plein **	Temps partiel ***	Non renseigné ****	
Diplômés	72,0	26,5	1,6	100*****
Non-diplômés	57,1	42,9	0,0	100

* Hors emploi aidé.
** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.
*** À moins de 90 % du temps de travail légal.
**** Dont indépendants et aidants.
***** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Un an après la sortie du lycée, 83 % des diplômés en emploi sont à temps plein, contre 68 % des non-diplômés en emploi (Tableau 5).

Le temps partiel est deux fois moins présent parmi les diplômés en emploi que parmi les non-diplômés en emploi, 16 % contre 32 %.

Tableau 5
Répartition des emplois* occupés un an après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et le temps de travail (en %)

Réussite scolaire	Temps de travail			Total
	Temps plein **	Temps partiel ***	Non renseigné ****	
Diplômés	82,5	16,2	1,4	100*****
Non-diplômés	68,3	31,7	0,0	100

* Hors emploi aidé.
** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.
*** À moins de 90 % du temps de travail légal.
**** Dont indépendants et aidants.
***** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

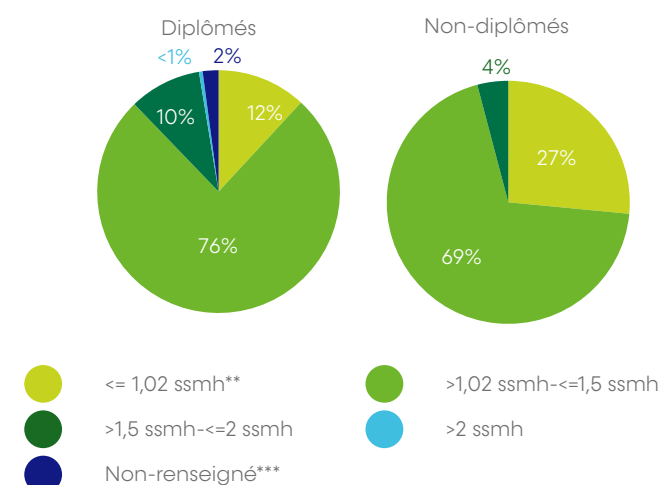
Rémunération

Les emplois occupés par les jeunes après leur sortie du lycée sont principalement rémunérés entre plus de 1,02 et jusqu'à 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés. 76 % des diplômés en emploi se situent dans cette tranche de rémunération, contre 69 % des non-diplômés en emploi (**Graphique 10**).

Les emplois rémunérés jusqu'à 1,02 fois le salaire social minimum horaire légal pour travailleurs non qualifiés en début de contrat comptent pour 12 % des premiers emplois occupés par les diplômés, contre 27 % des premiers emplois occupés par les non-diplômés.

Graphique 10

Répartition des premiers emplois* occupés après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés en début de contrat (en %)



* Hors emploi aidé.

** Salaire social minimum horaire.

*** Dont indépendants et aidants.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

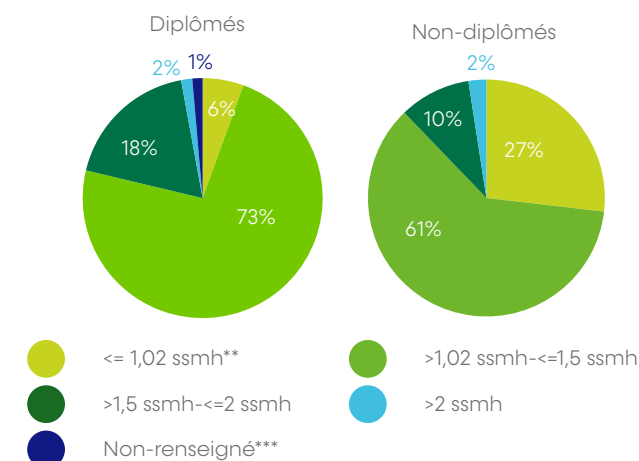
Un an après la sortie du lycée, la part des emplois rémunérés entre plus de 1,02 et jusqu'à 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés a diminué parmi les diplômés (73 %) aussi bien que parmi les non-diplômés (61 %) (**Graphique 11**).

Cette diminution se fait à la faveur d'une hausse de la part des emplois rémunérés plus de 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés. 20 % des diplômés en emploi gagnent plus de 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés et 12 % des non-diplômés en emploi.

À noter que la part des non-diplômés occupant des emplois pour une rémunération ne dépassant pas 1,02 fois le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés est identique un an après la sortie du lycée et en début de contrat, à la première embauche (27 %).

Graphique 11

Répartition des emplois* occupés un an après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (en %)



* Hors emploi aidé.

** Salaire social minimum horaire.

*** Dont indépendants et aidants.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

**HOMMES &
FEMMES
DIPLOMÉS,
ÉGALITÉ DES
CHANCES ?**

L'insertion professionnelle : de fortes similarités

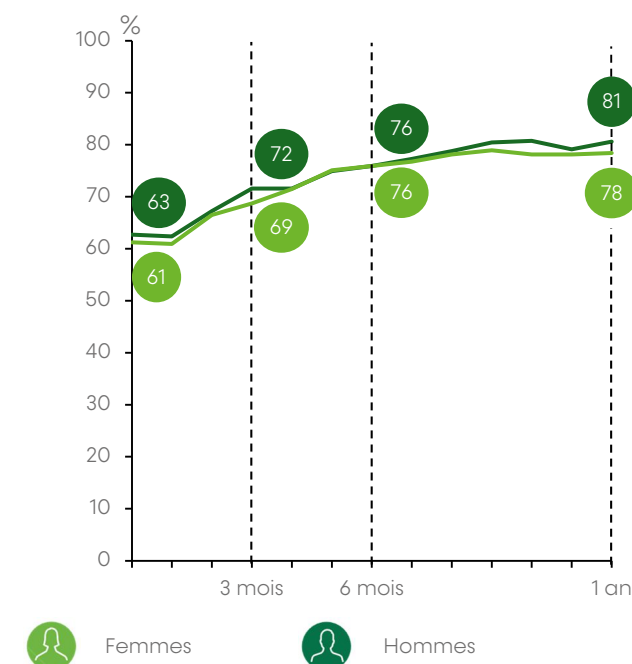
Parcours d'insertion

63 % des hommes diplômés sont en emploi dès leur sortie du lycée, contre 61 % des femmes diplômées (Graphique 12).

Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, la part de l'emploi tend à progresser parmi les hommes diplômés comme parmi les femmes diplômées. Les hommes diplômés sont légèrement avantagés par rapport aux femmes diplômées.

Graphique 12

Évolution de la part des diplômés en emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le sexe (en %)

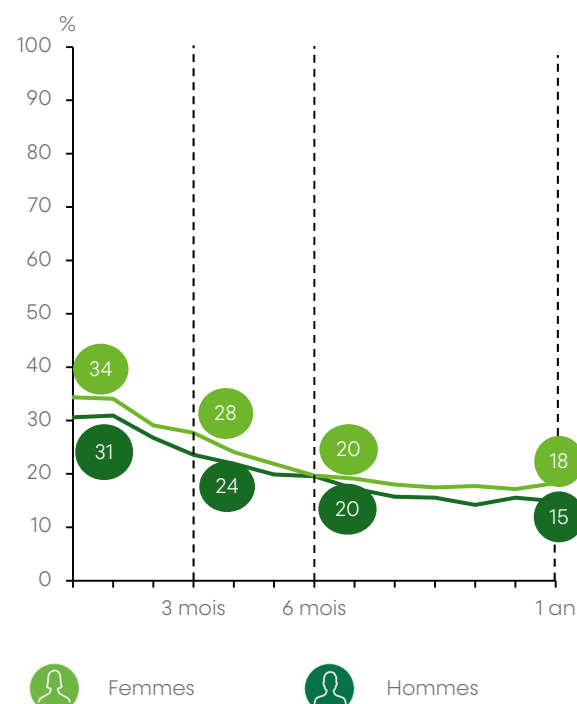


La part des femmes diplômées au chômage et en situation d'inactivité dès leur sortie du lycée, est supérieure à la part des hommes diplômés, respectivement 34 % et 31 % (Graphique 13).

La part des hommes diplômés et la part des femmes diplômées au chômage et en situation d'inactivité diminuent de manière quasi continue après le premier mois qui suit la sortie du lycée. Le chômage et l'inactivité marquent cependant légèrement moins le parcours des hommes diplômés que celui des femmes diplômées.

Graphique 13

Évolution de la part des diplômés au chômage et en situation d'inactivité au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le genre (en %)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

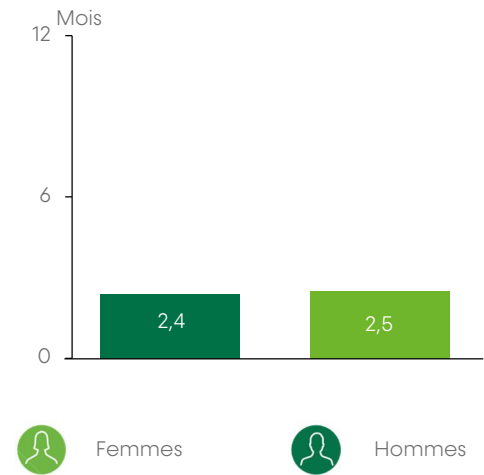
Premier emploi

91 % des hommes diplômés et 89 % des femmes diplômées accèdent à un premier emploi au cours de l’année qui suit la sortie du lycée.

Les hommes diplômés mettent, en moyenne, 2,4 mois pour trouver un premier emploi à partir de la sortie du lycée (Graphique 14). 51 % des premiers emplois qu’ils occupent, se terminent au cours de l’année qui suit la sortie du lycée. Ils durent, en moyenne, 4,0 mois (Graphique 15).

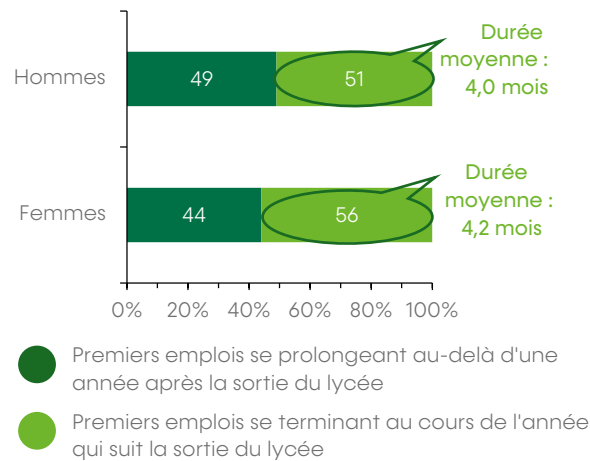
Les femmes diplômées mettent, en moyenne, 2,5 mois pour trouver un premier emploi à partir de la sortie du lycée (Graphique 14). 56 % des premiers emplois qu’elles occupent, se terminent au cours de l’année qui suit la sortie du lycée. Ils durent, en moyenne, 4,2 mois (Graphique 15).

Graphique 14
Temps d’accès moyen au premier emploi des diplômés selon le sexe (en mois)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Graphique 15
Durée moyenne des premiers emplois des diplômés se terminant au cours de l’année qui suit la sortie du lycée, selon le sexe (en mois)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Après six mois, 17 % des hommes et des femmes diplômés sont encore à la recherche de leur premier emploi (Tableau 6).

Tableau 6
Répartition des diplômés six mois après la sortie du lycée selon le sexe et l’accès à l’emploi (en %)

Sexe	Accès à l’emploi en 6 mois et moins		Total
	Oui	Non	
Hommes	82,8	17,2	100
Femmes	83,1	16,9	100

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

L'emploi durant la première année

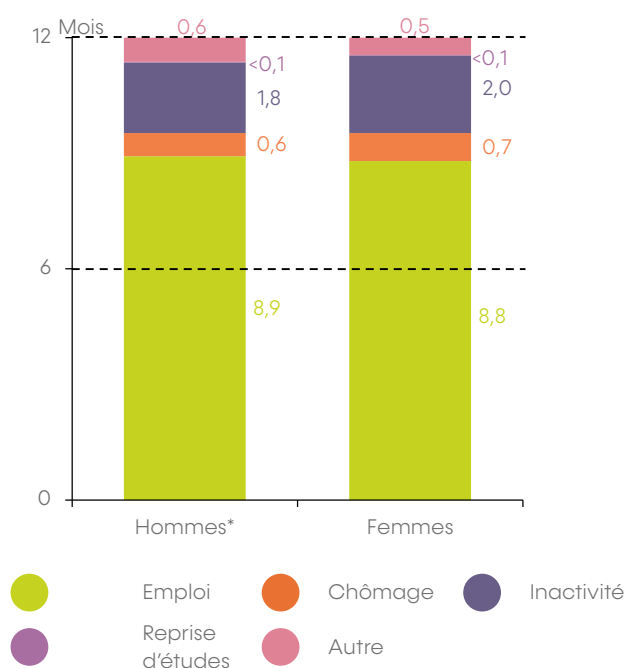
Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, la distribution du temps passé dans les différentes situations vécues est pratiquement identique entre les hommes et les femmes diplômés (**Graphique 16**).

Les hommes et les femmes diplômés passent, en moyenne, respectivement 8,9 mois et 8,8 mois des 12 premiers mois de vie active en emploi.

Les hommes diplômés cumulent, en moyenne, 2,4 mois de chômage et d'inactivité, contre 2,7 mois pour les femmes diplômées.

Graphique 16

Distribution du temps selon le sexe et la situation vécue (en mois)



* La somme est différente de 12 mois en raison du jeu des arrondis.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

49 % des hommes diplômés connaissent en permanence l'emploi au cours de la première année qui suit la sortie du lycée, contre 47 % des femmes diplômées (**Tableau 7**).

9 % des hommes et 11 % des femmes diplômés n'occupent aucun emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée.

Tableau 7

Part des diplômés ayant cumulé un an en emploi et part des diplômés n'ayant connu aucun emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, selon le sexe (en %)

	Sexe	
	Hommes	Femmes
Temps passé en emploi		
Emploi permanent (1 an en emploi)	49,0	47,4
Aucun emploi	9,4	11,1



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

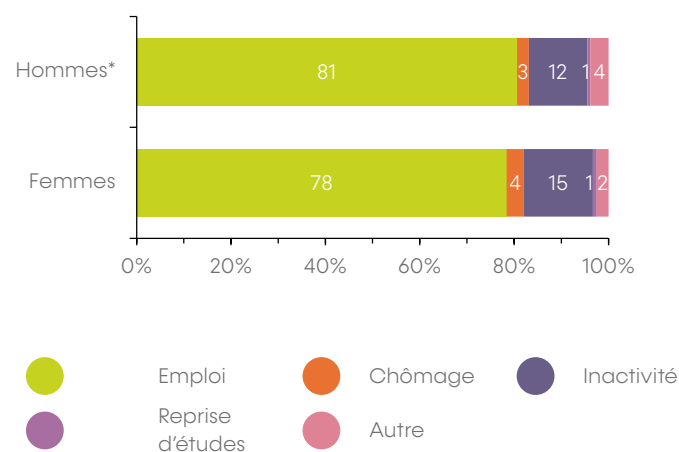
L'emploi un an après

Un an après la sortie du lycée, 81 % des hommes diplômés sont en emploi, contre 78 % des femmes diplômées (**Graphique 17**).

La part des hommes diplômés au chômage et en situation d'inactivité s'élève à 15 %, contre 19 % parmi les femmes diplômées.

Graphique 17

Répartition des diplômés un an après la sortie du lycée selon le sexe et la situation vécue (en %)



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.



Source : Observatoire de la formation
Données : MEN/JE-IGSS

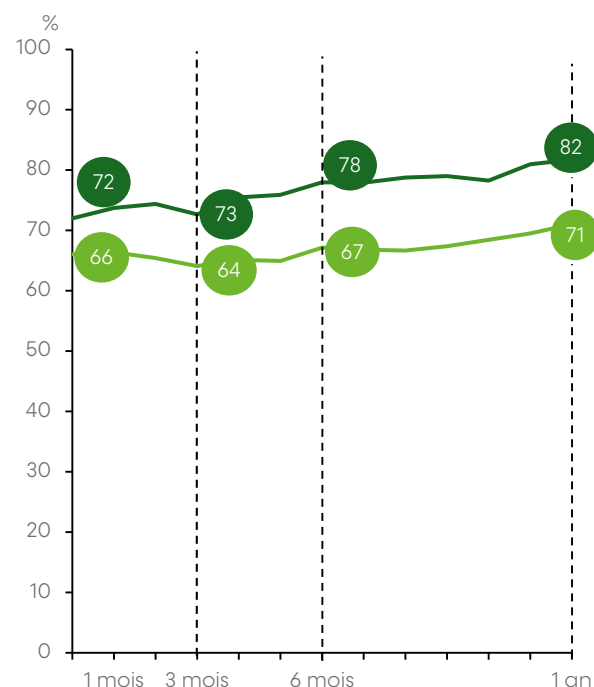
La qualité de l'emploi : une situation contrastée

Type d'emploi

Les emplois sous CDI comptent pour 72 % des emplois occupés par les hommes diplômés directement après la sortie du lycée, contre 66 % de ceux occupés par les femmes diplômées (**Graphique 18**).

Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, la part des hommes diplômés en emploi sous CDI reste supérieure à celle des femmes diplômées.

Graphique 18
Évolution de la part de l'emploi sous CDI au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le sexe (en %)



Femmes



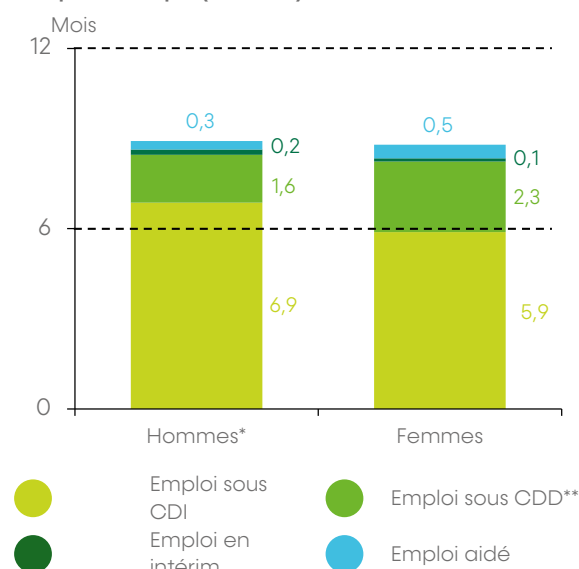
Hommes



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Les hommes diplômés passent, en moyenne, un mois de plus en emploi sous CDI que les femmes diplômées, 6,9 mois, contre 5,9 mois (**Graphique 19**).

Graphique 19
Distribution du temps selon le sexe et le type d'emploi occupé (en mois)



Emploi sous
CDI



Emploi sous CDD**



Emploi aidé

* La somme est différente de la somme de temps passé en emploi en raison du jeu des arrondis.
** Hors intérim.



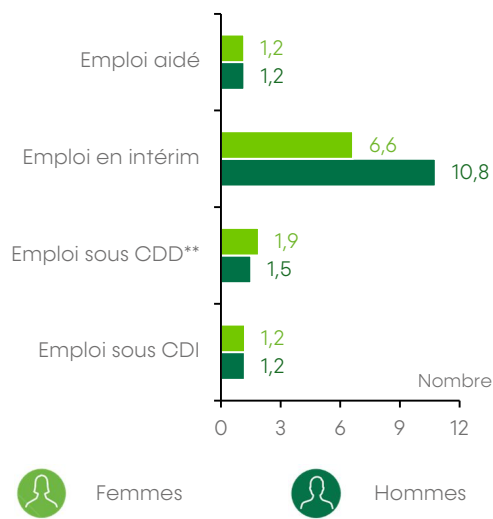
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Au cours de la première année qui suit la sortie du lycée, les hommes et les femmes diplômés occupent, en moyenne, 1,2 emploi sous CDI (**Graphique 20**).

Les femmes diplômées occupent plus d’emplois sous CDD hors intérim, que les hommes diplômés, en moyenne, 1,9 emploi, contre 1,5 emploi.

Les hommes diplômés réalisent, en moyenne, 4,2 missions en intérim de plus que les femmes diplômées.

Graphique 20
Nombre moyen d’emplois* occupés par les diplômés au cours de l’année qui suit la sortie du lycée selon le sexe et le type d’emploi



* Nombre d’épisodes d’emploi de type X divisé par le nombre de sortants ayant connu au moins un emploi de type X au cours de l’année qui suit la sortie du lycée.
** Hors intérim.

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Un an après la sortie du lycée, les emplois sous CDI comptent pour 82 % des emplois occupés par les hommes diplômés, contre 71 % de ceux occupés par les femmes diplômées (**Tableau 8**).

Chacune des autres formes d’emplois, qu’il s’agisse d’emploi sous CDD*, d’intérim ou d’emploi aidé, concerne davantage les femmes diplômées que les hommes diplômés. Pour exemple, les emplois occupés sous CDD* comptent pour 20 % des emplois occupés par les femmes diplômées un an après la sortie du lycée, contre 13 % de ceux occupés par les hommes diplômés.

Tableau 8
Répartition des emplois occupés par les diplômés un an après la sortie du lycée selon le sexe et le type d’emploi (en %)

Sexe	Type d'emploi				Total
	CDI	CDD*	Intérim	Emploi aidé	
Hommes	81,7	13,1	0,8	4,4	100
Femmes	71,0	20,1	1,8	7,1	100

* Hors intérim.

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Temps de travail

81 % des hommes diplômés sont à temps plein en début de contrat, à la première embauche qui suit leur sortie du lycée, contre 61 % des femmes diplômées (**Tableau 9**).

Le temps partiel est 2,2 fois plus présent parmi les femmes diplômées en emploi que parmi les hommes diplômés en emploi, 38 % contre 17 %.

Tableau 9

Répartition des premiers emplois* occupés après la sortie du lycée selon le sexe et le temps de travail en début de contrat (en %)

Sexe	Temps de travail			Total
	Premier emploi			
	Temps plein **	Temps partiel ***	Non renseigné ****	
Hommes	80,9	17,2	1,9	100
Femmes	60,7	38,4	0,9	100

* Hors emploi aidé.

** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.

*** À moins de 90 % du temps de travail légal.

**** Dont indépendants et aidants.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Un an après la sortie du lycée, 89 % des hommes diplômés en emploi sont à temps plein, contre 72 % des femmes diplômées (**Tableau 10**).

Le temps partiel est trois fois plus présent parmi les femmes diplômées en emploi que parmi les hommes diplômés en emploi, 28 % contre 9 %.

Tableau 10

Répartition des emplois* occupés un an après la sortie du lycée selon le sexe et le temps de travail (en %)

Sexe	Temps de travail			Total
	Temps plein **	Temps partiel ***	Non renseigné ****	
Hommes	88,7	9,3	2,0	100
Femmes	71,5	28,1	0,4	100

* Hors emploi aidé.

** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.

*** À moins de 90 % du temps de travail légal.

**** Dont indépendants et aidants.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

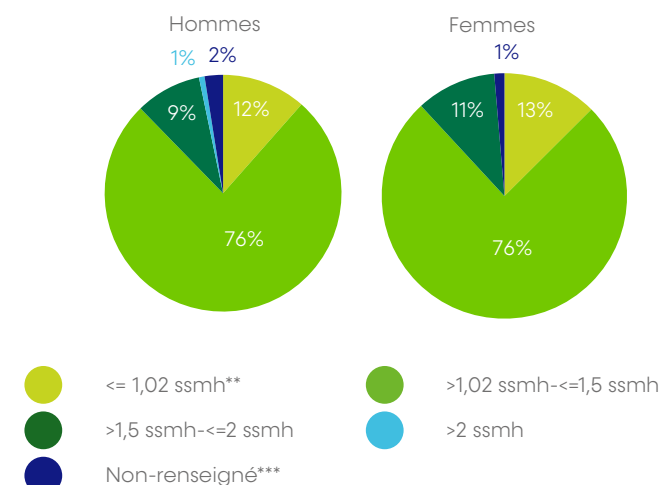
Rémunération

76 % des emplois occupés, après la sortie du lycée, par les hommes et les femmes diplômés sont rémunérés entre plus de 1,02 et jusqu'à 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés (**Graphique 21**).

Les emplois rémunérés plus de 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés en début de contrat comptent pour 11 % des premiers emplois occupés par les femmes diplômées et pour 10 % de ceux occupés par les hommes diplômés.

Graphique 21

Répartition des premiers emplois* occupés après la sortie du lycée selon le sexe et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés en début de contrat (en %)



* Hors emploi aidé.

** Salaire social minimum horaire.

*** Dont indépendants et aidants.



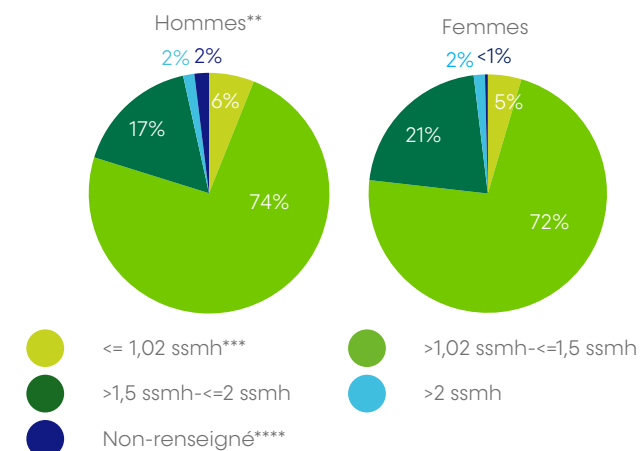
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Un an après la sortie du lycée, la part des emplois rémunérés entre plus de 1,02 et jusqu'à 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés a davantage diminué parmi les femmes diplômées (72 %) que parmi les hommes diplômés (74 %) (**Graphique 22**).

Cette diminution se fait à la faveur d'une hausse de la part des emplois rémunérés plus de 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés. 23 % des femmes diplômées en emploi gagnent plus de 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés et 19 % des hommes diplômés en emploi.

Graphique 22

Répartition des emplois* occupés un an après la sortie du lycée selon le sexe et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (en %)



* Hors emploi aidé.

** La somme est différente 100 % en raison du jeu des arrondis.

*** Salaire social minimum horaire.

**** Dont indépendants et aidants.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

FOCUS SUR LE PREMIER EMPLOI SELON LE DIPLÔME OBTENU

Un accès plus rapide à l'emploi pour les détenteurs d'un DAP ou d'un CCP

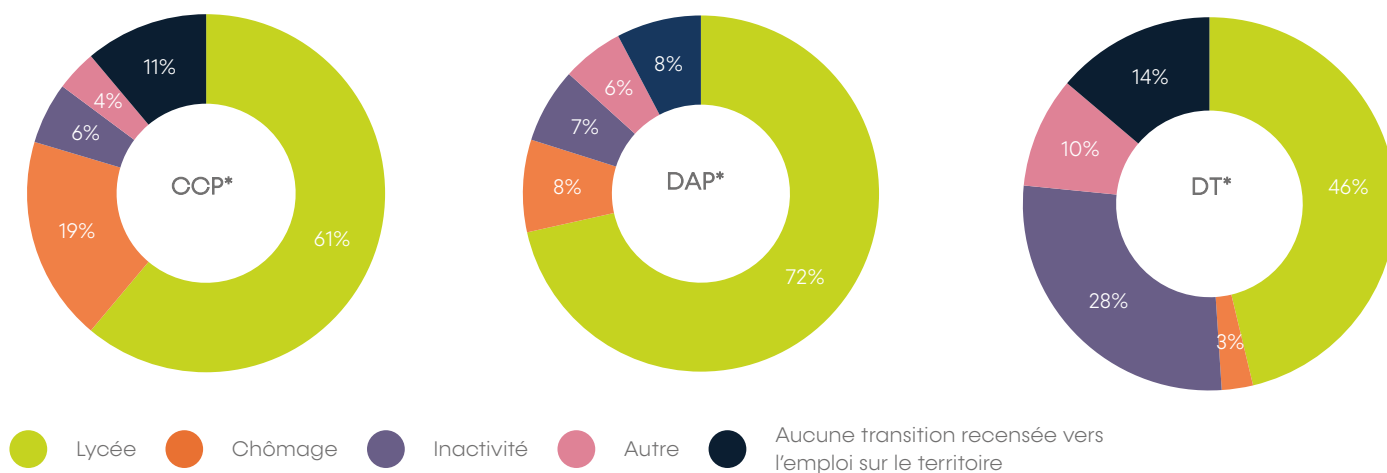
Avant le premier emploi

Durant l'année qui suit la sortie du lycée, 72 % des détenteurs d'un DAP accèdent à un premier emploi directement après le lycée, contre 61 % des détenteurs d'un CCP et 46 % des détenteurs d'un DT (**Graphique 23**).

31 % des jeunes ayant obtenu un DT trouvent leur premier emploi après une période de chômage et d'inactivité, contre 25 % de ceux ayant obtenu un CCP et 15 % des détenteurs d'un DAP.

Graphique 23

Répartition des diplômés selon le diplôme et la situation vécue avant le premier emploi (en %)



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Temps d'accès au premier emploi

CCP

83 % des diplômés accèdent à un premier emploi en 6 mois et moins après la sortie du lycée (Graphique 24).

11 % des diplômés n'ont toujours pas trouvé un premier emploi sur le territoire un an après la sortie du lycée.

DAP

88 % des diplômés accèdent à un premier emploi en 6 mois et moins après la sortie du lycée.

8 % des diplômés n'ont toujours pas trouvé un premier emploi sur le territoire un an après la sortie du lycée.

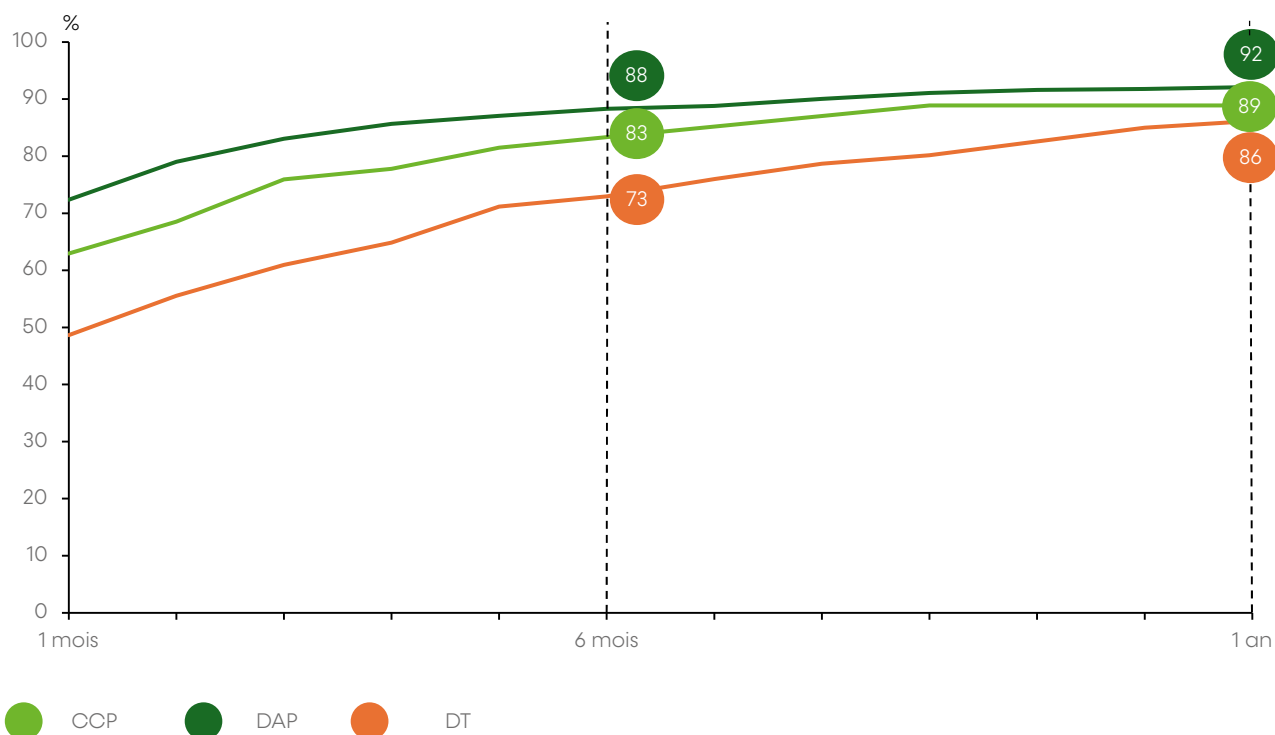
DT

73 % des diplômés accèdent à un premier emploi en 6 mois et moins après la sortie du lycée.

14 % des diplômés n'ont toujours pas trouvé un premier emploi sur le territoire un an après la sortie du lycée.

Graphique 24

Distribution des diplômés selon le diplôme et le temps d'accès au premier emploi (en % cumulé par mois)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

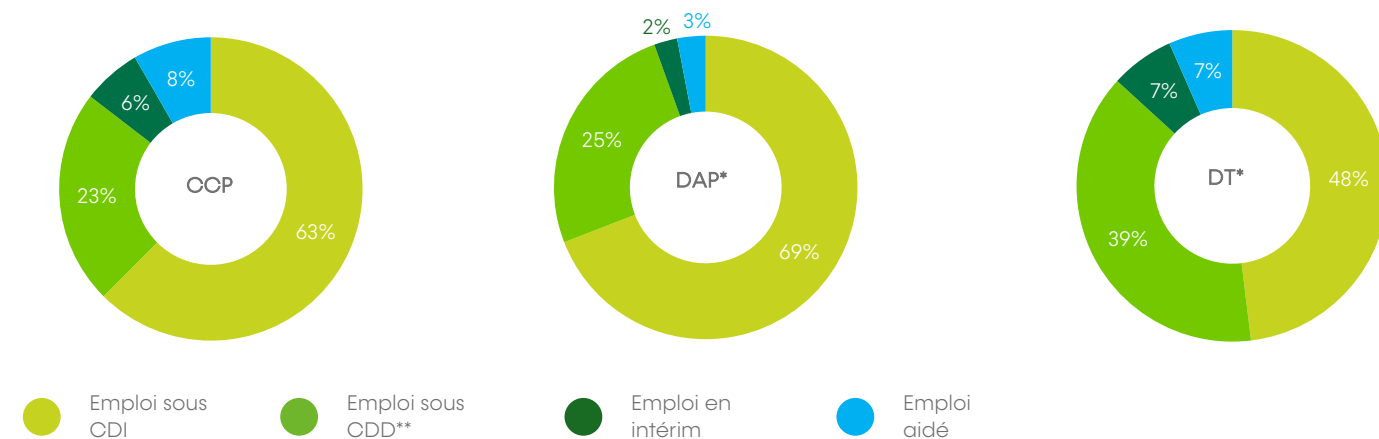
Nature du premier emploi

69 % des premiers emplois sont occupés sous CDI par les détenteurs d'un DAP, contre 63 % de ceux occupés par les détenteurs d'un CCP et 48 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DT (**Graphique 25**).

Les emplois sous CDD avec l'intérim comptent pour 46 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un DT, contre 29 % de ceux occupés par les détenteurs d'un CCP et 27 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP.

Graphique 25

Répartition des premiers emplois occupés par les diplômés selon le diplôme et le type d'emploi (en %)



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

** Hors intérim.

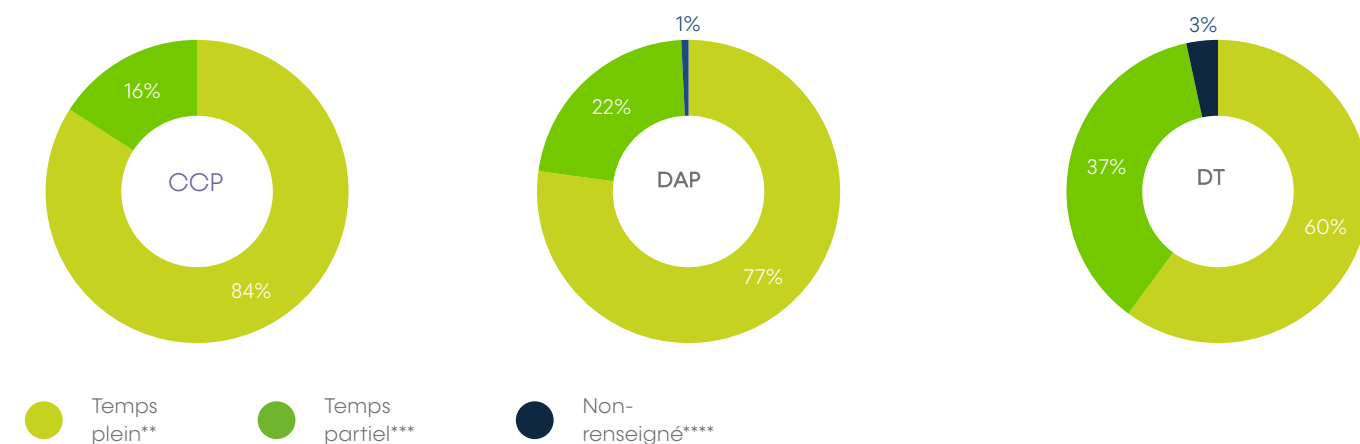


Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Les emplois à temps plein en début de contrat représentent 84 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un CCP au cours de l'année qui suit l'obtention de leur diplôme, contre 77 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP et 60 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DT (**Graphique 26**).

Graphique 26

Répartition des premiers emplois* occupés par les diplômés selon le diplôme et le temps de travail en début de contrat (en %)



* Hors emploi aidé.

** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.

*** À moins de 90 % du temps de travail légal.

**** Dont indépendants et aidants.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

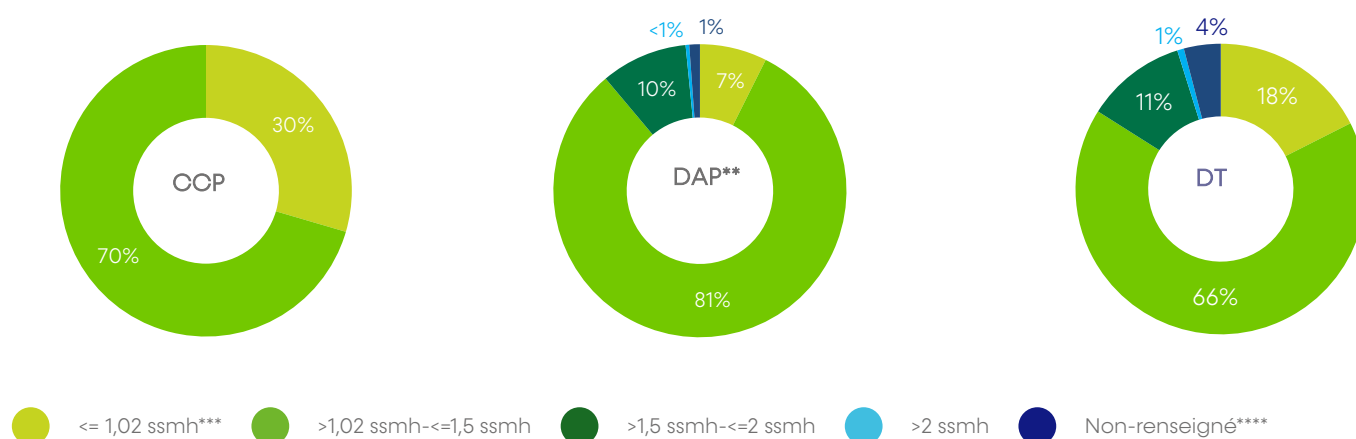
Les emplois rémunérés en début de contrat entre plus de 1,02 et 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés comptent pour 81 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un DAP, contre 70 % de ceux occupés par les détenteurs d'un CCP et 66 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP (**Graphique 27**).

Les détenteurs d'un CCP sont 30 % à gagner jusqu'à 1,02 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés lorsqu'ils débutent leur premier emploi, contre 18 % parmi les détenteurs d'un DT et 7 % parmi les détenteurs d'un DAP.

Les détenteurs d'un DT sont 12 % à gagner plus de 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés, contre 10 % des détenteurs d'un DAP et aucun détenteur d'un CCP.

Graphique 27

Répartition des premiers emplois* occupés par les diplômés selon le diplôme et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés en début de contrat (en %)



* Hors emploi aidé.

** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

*** Salaire social minimum horaire.

**** Dont indépendants et aidants.

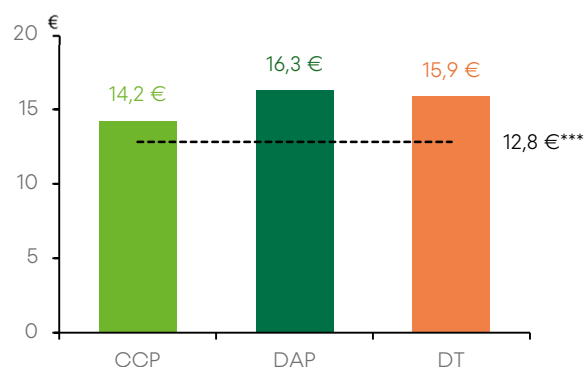


Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

En début de contrat, à la première embauche, le salaire horaire moyen des diplômés varie entre 14,2 et 16,3 euros (**Graphique 28**).

Graphique 28

Salaire horaire* moyen à la première embauche des diplômés selon le diplôme (en euros)**



* Salaire horaire = salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.

** Hors emploi aidé, hors indépendants et aidants.

*** Salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Après le premier emploi

CCP

54 % des diplômés ne changent ni de contrat de travail, ni d'employeur à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à un an après leur sortie du lycée (Graphique 29).

Après un premier contrat de travail, 6 % des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.

15 % des diplômés changent de contrat de travail et d'employeur.

DAP

53 % des diplômés ne changent ni de contrat de travail, ni d'employeur à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à un an après leur sortie du lycée.

Après un premier contrat de travail, 15 % des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.

13 % des diplômés changent de contrat de travail et d'employeur.

DT

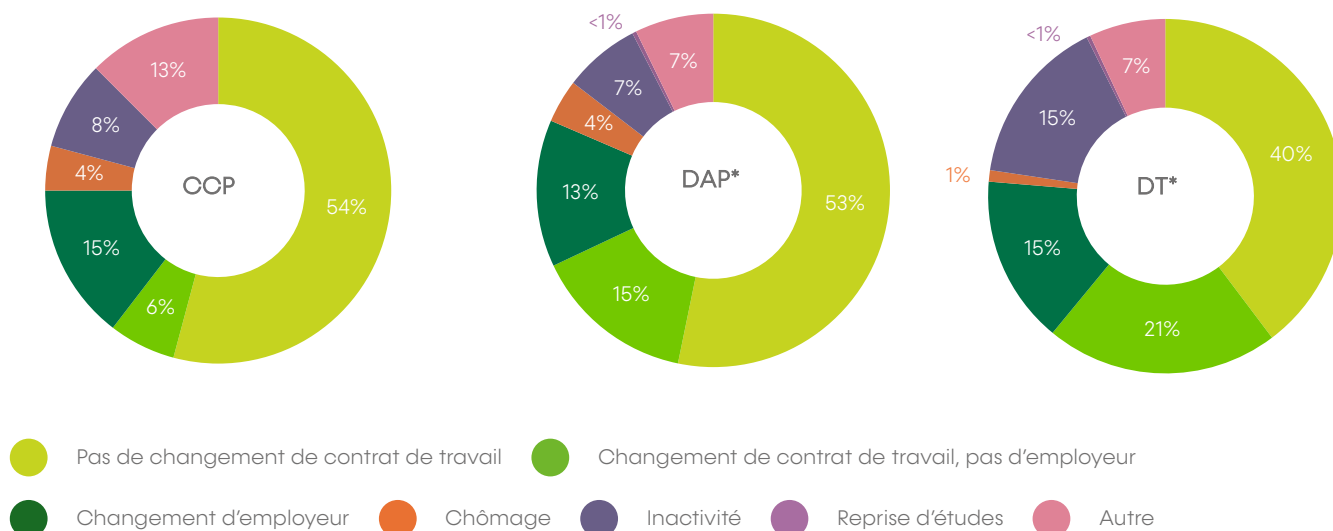
40 % des diplômés ne changent ni de contrat de travail, ni d'employeur à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à un an après leur sortie du lycée.

Après un premier contrat de travail, 21 % des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.

15 % des diplômés changent de contrat de travail et d'employeur.

Graphique 29

Répartition des diplômés selon le diplôme et la situation vécue après le premier emploi (en %)



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

**L'INSERTION
PROFESSION-
NELLE
SELON LE
DIPLÔME
OBTENU**

L'insertion professionnelle : des facilités d'accès à l'emploi pour les détenteurs d'un DAP ou d'un CCP

Parcours d'insertion

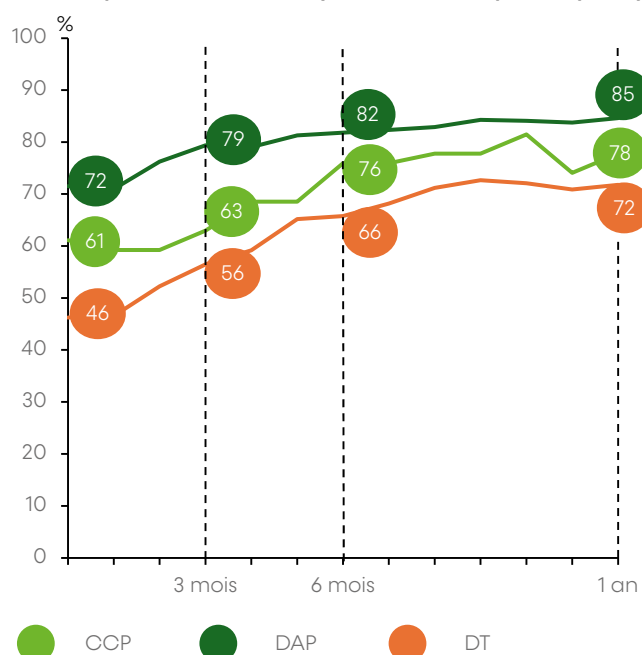
72 % des détenteurs d'un DAP sont en emploi dès leur sortie du lycée, contre 61 % des détenteurs d'un CCP et 46 % des détenteurs d'un DT (**Graphique 30**).

L'emploi marque davantage le parcours des détenteurs d'un DAP ou d'un CCP que celui des détenteurs d'un DT tout au long de l'année.

La part des détenteurs d'un DT en emploi progresse au cours des neuf premiers mois avant de se stabiliser, plus rapidement que pour les autres diplômes au cours des six premiers mois qui suivent la sortie du lycée. 66 % des détenteurs d'un DT sont en emploi six mois après la sortie du lycée, soit 20 points de pourcentage de plus que directement après la sortie du lycée.

Graphique 30

Évolution de la part des diplômés en emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le diplôme (en %)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

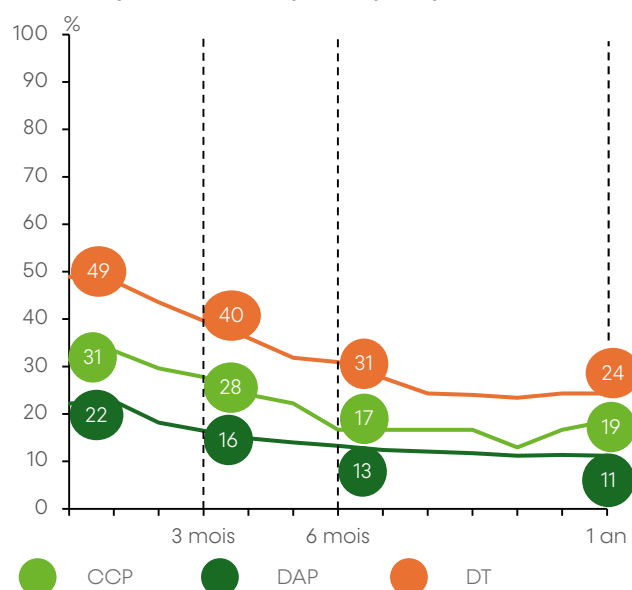
22 % des détenteurs d'un DAP sont au chômage et en situation d'inactivité dès leur sortie du lycée, contre 31 % des détenteurs d'un CCP et 49 % des détenteurs d'un DT (**Graphique 31**).

Le parcours des détenteurs d'un DT est davantage marqué par le chômage et l'inactivité que celui des détenteurs d'un CCP ou d'un DAP.

La part des détenteurs d'un DT au chômage et en situation d'inactivité diminue au cours des huit premiers mois avant de se stabiliser, plus rapidement que pour les autres diplômes au cours des trois premiers mois qui suivent la sortie du lycée. Trois mois après la sortie du lycée, 40 % des détenteurs d'un DT sont au chômage et en situation d'inactivité, soit 9 points de pourcentage de moins que directement après la sortie du lycée.

Graphique 31

Évolution de la part des diplômés au chômage et en situation d'inactivité au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le diplôme (en %)



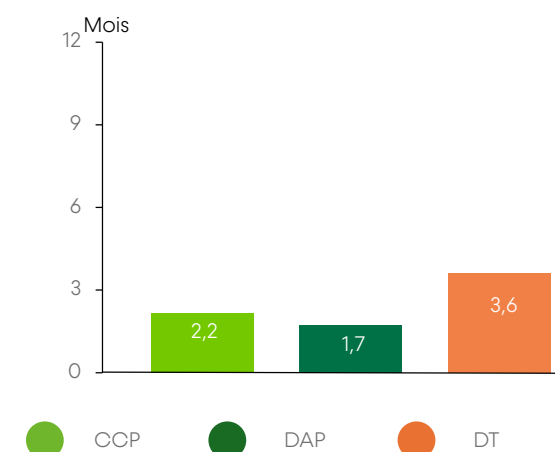
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Le premier emploi

92 % des détenteurs d'un DAP, 89 % des détenteurs d'un CCP et 86 % des détenteurs d'un DT accèdent à un premier emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée.

En moyenne, les jeunes ayant obtenu un DAP mettent 1,7 mois pour trouver leur premier emploi à partir de la sortie du lycée, contre 2,2 mois pour ceux ayant obtenu un CCP et 3,6 mois pour les détenteurs d'un DT (**Graphique 32**).

Graphique 32
Temps d'accès moyen au premier emploi selon le diplôme obtenu (en mois)



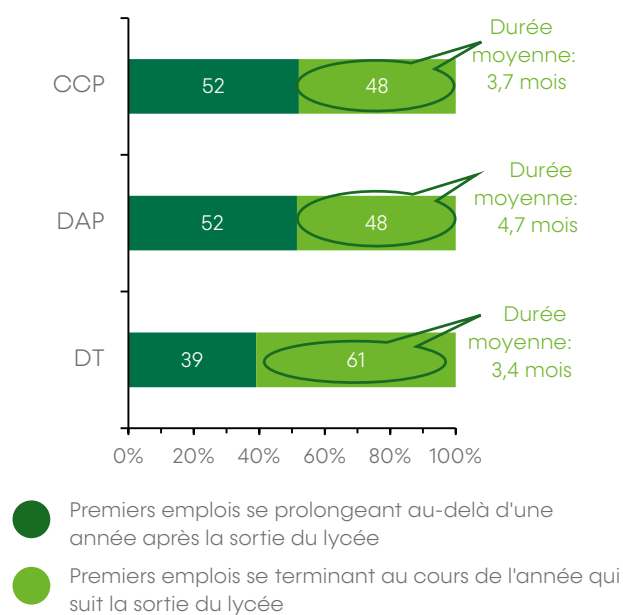
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

48 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un DAP et par les détenteurs d'un CCP s'achèvent au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, contre 61 % pour les détenteurs d'un DT (**Graphique 33**).

En moyenne, les premiers emplois qui se terminent au cours de l'année qui suit la sortie du lycée durent 4,7 mois pour les détenteurs d'un DAP, contre 3,7 mois pour les détenteurs d'un CCP et 3,4 mois pour les détenteurs d'un DT.

Graphique 33

Durée moyenne des premiers emplois se terminant au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, selon le diplôme obtenu (en mois)



- Premiers emplois se prolongeant au-delà d'une année après la sortie du lycée
- Premiers emplois se terminant au cours de l'année qui suit la sortie du lycée

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Après six mois, 12 % des détenteurs d'un DAP sont encore à la recherche de leur premier emploi, contre 17 % des détenteurs d'un CCP et 27 % des détenteurs d'un DT (**Tableau 11**).

Tableau 11

Répartition des diplômés six mois après la sortie du lycée selon le diplôme obtenu et l'accès à l'emploi (en %)

Diplôme	Accès à l'emploi en 6 mois et moins		Total
	Oui	Non	
CCP	83,3	16,7	100
DAP	88,5	11,5	100
DT	73,3	26,7	100

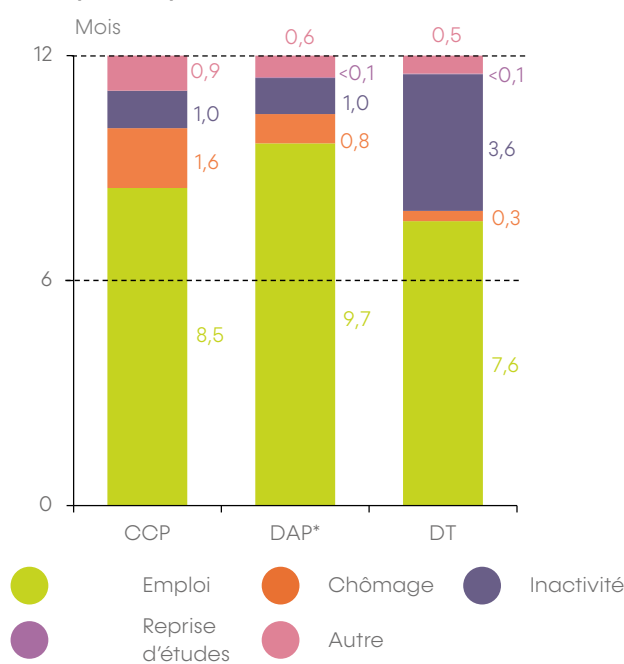
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

L'emploi durant la première année

Les détenteurs d'un DAP passent, en moyenne, 9,7 des 12 premiers mois de vie active en emploi, contre 8,5 mois pour les détenteurs d'un CCP et 7,6 mois pour les détenteurs d'un DT (**Graphique 34**).

Les élèves ayant obtenu un DAP cumulent, en moyenne, 1,8 mois de chômage et d'inactivité, contre 2,6 mois pour les détenteurs d'un CCP et 3,9 mois pour ceux ayant obtenu un DT.

Graphique 34
Distribution du temps le diplôme obtenu et la situation vécue (en mois)



* La somme est différente de 12 mois en raison du jeu des arrondis.

58 % des détenteurs d'un DAP connaissent en permanence l'emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, contre 46 % des détenteurs d'un CCP et 33 % des détenteurs d'un DT (**Tableau 12**).

8 % des détenteurs d'un DAP n'occupent aucun emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, contre 11 % des détenteurs d'un CCP et 14 % des détenteurs d'un DT.

Tableau 12
Part des diplômés ayant cumulé un an en emploi et part des diplômés n'ayant connu aucun emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, le diplôme obtenu (en %)

Temps passé en emploi	Diplôme		
	CCP	DAP	DT
Emploi permanent (1 an en emploi)	46,3	57,7	32,7
Aucun emploi	11,1	7,7	13,8

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

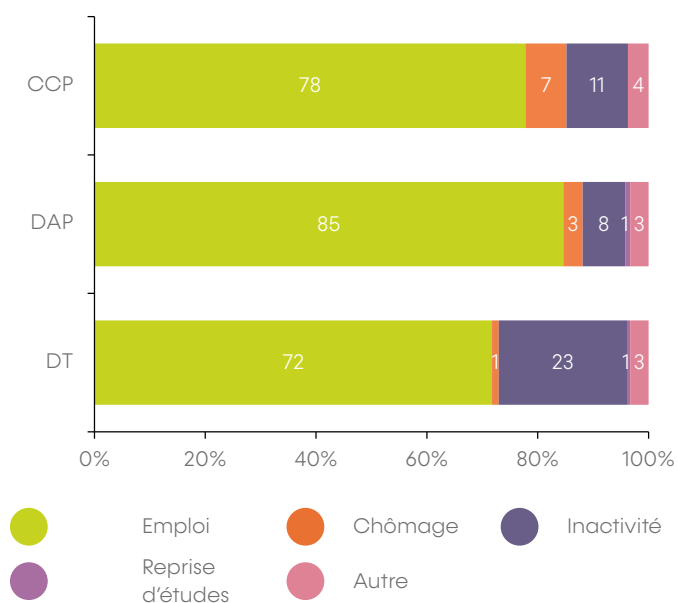
L'emploi un an après

Un an après la sortie du lycée, 85 % des détenteurs d'un DAP sont en emploi. Ils sont 78 % parmi les détenteurs d'un CCP et 72 % parmi les détenteurs d'un DT (**Graphique 35**).

24 % des détenteurs d'un DT et 18 % des détenteurs d'un CCP sont au chômage et en situation d'inactivité un an après la sortie du lycée, contre 11 % des détenteurs d'un DAP.

Graphique 35

Répartition des diplômés un an après la sortie du lycée selon le diplôme et la situation vécue (en %)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

LA QUALITÉ DE L'EMPLOI SELON LE DIPLÔME OBTENU

La qualité de l'emploi : à chaque diplôme son avantage

Type d'emploi

Au cours de la première année qui suit la sortie du lycée, la part des détenteurs d'un DAP et la part des détenteurs d'un CCP en emploi sous CDI sont toujours supérieures à celle des détenteurs d'un DT (**Graphique 36**).

Entre le deuxième et le sixième mois, l'emploi sous CDI est plus présent dans le parcours en emploi des détenteurs d'un CCP. Durant les six mois suivants, l'emploi sous CDI est à l'avantage des détenteurs d'un DAP.

CCP

70 % des diplômés en emploi directement après la sortie du lycée sont sous CDI.
Six mois après, 80 % des diplômés en emploi sont sous CDI.
Un an après, 79 % des diplômés en emploi sont sous CDI.

DAP

74 % des diplômés en emploi directement après la sortie du lycée sont sous CDI.
Six mois après, 79 % des diplômés en emploi sont sous CDI.
Un an après, 82 % des diplômés en emploi sont sous CDI.

DT

60 % des diplômés en emploi directement après la sortie du lycée sont sous CDI.
Six mois après, 63 % des diplômés en emploi sont sous CDI.
Un an après, 68 % des diplômés en emploi sont sous CDI.

Graphique 36

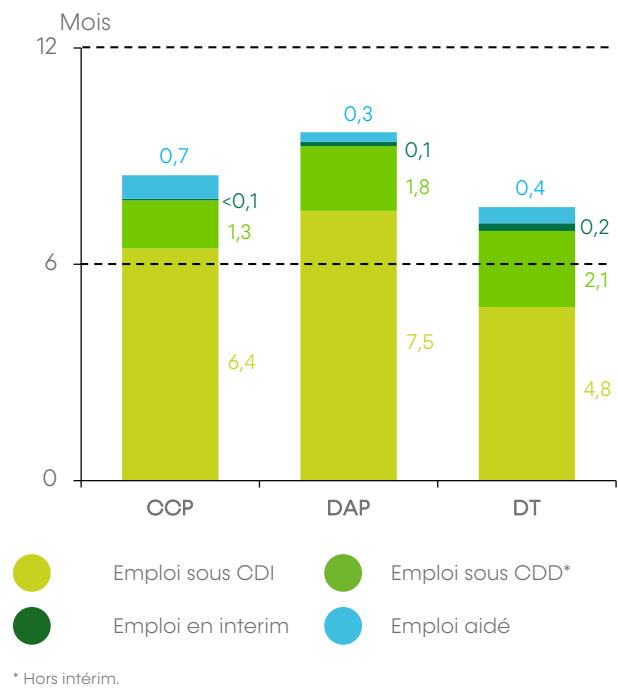
Évolution de la part des diplômés en emploi sous CDI au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le diplôme obtenu (en %)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Au cours de l’année qui suit la sortie du lycée, les détenteurs d’un DAP passent, en moyenne, 7,5 mois dans des emplois sous CDI, contre 6,4 mois pour les détenteurs d’un CCP et 4,8 mois pour les détenteurs d’un DT (Graphique 37).

Graphique 37
Distribution du temps passé en emploi selon le diplôme obtenu et le type d’emploi (en mois)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

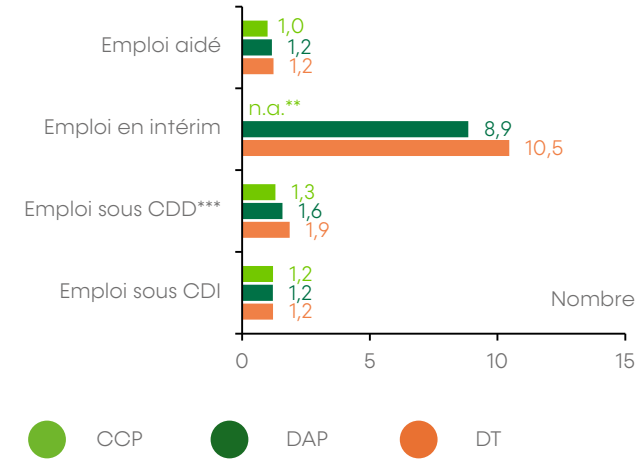
Au cours de la première année qui suit la sortie du lycée, les diplômés occupent, en moyenne, le même nombre d’épisodes d’emploi sous CDI (1,2) quel que soit le diplôme obtenu (Graphique 38).

Les détenteurs d’un DT vivent, en moyenne, 1,9 épisode d’emploi sous CDD (hors intérim), contre 1,6 épisode pour les détenteurs d’un DAP et 1,3 épisode pour les détenteurs d’un CCP.

Les détenteurs d’un DT réalisent, en moyenne, 10,5 missions d’intérim, soit 1,6 mission de plus que les détenteurs d’un DAP.

Les détenteurs d’un CCP connaissent, en moyenne, 1,0 épisode d’emploi aidé, contre 1,2 épisode pour les détenteurs d’un DAP ou d’un DT.

Graphique 38
Nombre moyen d’emplois* occupés au cours de l’année qui suit la sortie du lycée selon le diplôme obtenu et le type d’emploi



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Un an après la sortie du lycée, les emplois sous CDI comptent pour 82 % des emplois occupés par les détenteurs d’un DAP, contre 79 % de ceux occupés par les détenteurs d’un CCP et 68 % de ceux occupés par les détenteurs d’un DT (Tableau 13).

Tableau 13
Répartition des emplois occupés par les diplômés un an après la sortie du lycée selon le diplôme et le type d’emploi (en %)

Diplôme	Type d'emploi				Total
	CDI	CDD*	Intérim	Emploi aidé	
CCP	78,6	7,1	0,0	14,3	100
DAP	82,4	13,4	0,8	3,3	100**
DT	68,2	21,8	2,1	7,9	100

* Hors intérim.

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Temps de travail

La part de l'emploi à temps plein en début de contrat compte pour 84 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un CCP, contre 77 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP et 60 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DT (Graphique 26, page 32).

Un an après la sortie du lycée, le classement reste inchangé. Par contre, l'écart entre les diplômes se réduit. 89 % des détenteurs d'un CCP en emploi travaillent à temps plein, contre 83 % des détenteurs d'un DAP et 80 % des détenteurs d'un DT (**Tableau 14**).

Tableau 14

Répartition des emplois* occupés par les diplômés un an après la sortie du lycée selon le diplôme et le temps de travail (en %)

Diplôme	Temps de travail			Total
	Temps plein **	Temps partiel ***	Non renseigné ****	
CCP	88,9	11,1	0,0	100
DAP	83,1	16,2	0,6	100*****
DT	80,0	16,8	3,2	100

* Hors emploi aidé.

** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.

*** À moins de 90 % du temps de travail légal.

**** Dont indépendants et aidants.

***** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Rémunération

Les emplois rémunérés en début de contrat entre plus de 1,02 et 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés comptent pour 81 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un DAP, contre 70 % de ceux occupés par les détenteurs d'un CCP et 66 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DT (Graphique 27, page 33).

La part des emplois rémunérés en début de contrat jusqu'à 1,02 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés compte pour 30 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un CCP, pour 18 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un DT et pour 7 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un DAP (Graphique 27).

À l'opposé, la part des emplois rémunérés en début de contrat plus de 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés comptent pour 12 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un DT, pour 10 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un DAP et pour aucun des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un CCP (Graphique 27).

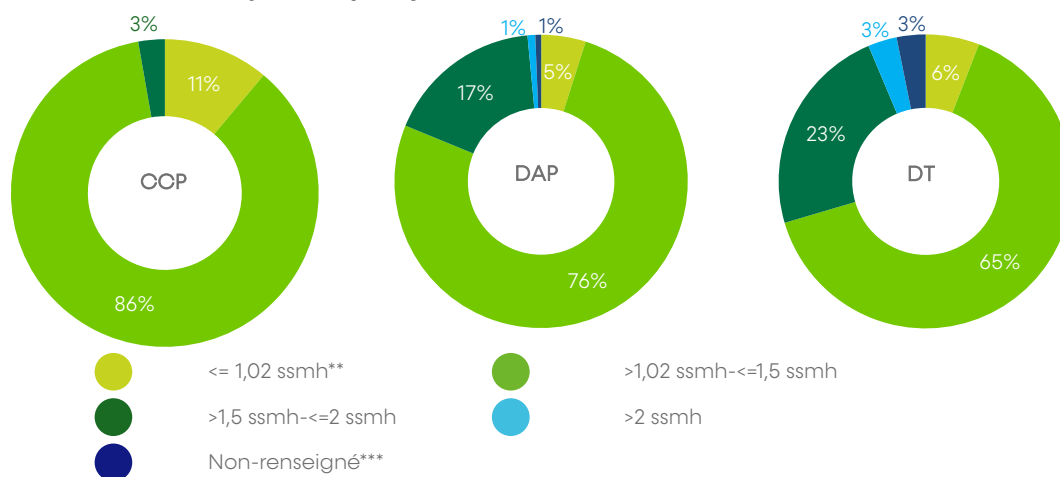
Un an après la sortie du lycée, la part des emplois rémunérés entre plus de 1,02 et 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés progresse parmi les détenteurs d'un CCP (86 %) ou d'un DAP (76 %). Elle diminue d'un point de pourcentage parmi les détenteurs d'un DT (Graphique 39).

Un an après la sortie du lycée, l'écart entre les différents diplômes s'est resserré en ce qui concerne la tranche basse de rémunération : 11 % des détenteurs d'un CCP gagnent jusqu'à 1,02 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés, contre 6 % des détenteurs d'un DT et 5 % des détenteurs d'un DAP.

Un an après la sortie du lycée, l'écart entre les différents diplômes s'est accentué en ce qui concerne la tranche haute de rémunération : 26 % des détenteurs d'un DT gagnent plus de 1,5 fois le ssmh pour travailleurs non qualifiés, contre 18 % des détenteurs d'un DAP et 3 % des détenteurs d'un CCP.

Graphique 39

Répartition des emplois* occupés par les diplômés un an après la sortie du lycée selon le diplôme et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (en %)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

